



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

Information fédérale n°16

Suite aux dernières annonces du Premier Ministre sur les mesures applicables jusqu'au 31/01/2021, vous voudrez bien trouver ci-dessous les documents de référence ainsi que les aménagements spécifiques à notre pratique.

L'intégralité de nos stands semi-ouverts (25/50m par exemple, cf. annexe FAQ équipements, thème p11) et de plein air (plateau) restent ouverts dans le respect du couvre-feu et des protocoles sanitaires de distanciation.

Tous les stands couverts sont fermés pour l'ensemble des publics y compris les mineurs sur l'ensemble du territoire.

Néanmoins un certain nombre de publics prioritaires pourront y accéder munis d'une attestation :

- Les personnes en formation continue ou professionnelle ;
- Les sportifs professionnels et toutes les populations accréditées dans le cadre des activités sportives à caractère professionnel ;
- Les sportifs de haut niveau et autres sportifs inscrits dans le Parcours de Performance Fédéral ;
- Les personnes pratiquant sur prescription médicale ;
- Les personnes en situation de handicap.

De même cette dérogation concerne également l'ensemble de l'encadrement (professionnel ou bénévole) dont la présence est nécessaire au bon déroulement des activités sportives de ces publics.

Pour l'ensemble de ces publics, l'activité fédérale d'entraînement, de suivi et de préparation aux compétitions continue avec son encadrement.

Enfin, sont également concernées par cette dérogation, les conventions des associations avec des institutions délivrant des entraînements obligatoires pour le maintien des compétences professionnelles.

Il est entendu que l'accueil des pratiques dans les stands de tir pour tous ces publics ne pourra être réalisé que dans le strict respect du protocole sanitaire fédéral.

Un nouveau protocole sanitaire sera publié sur le site fédéral en début de semaine 5.

La Direction Technique Nationale

Cordialement,

Gilles DUMERY
Administrateur général ITAC
0 - FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR